

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL  
sur le Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts –  
Former les jeunes migrants : un investissement dans l'avenir ! (15\_POS\_155)**

***Rappel du postulat***

*La loi garantit à tout enfant le droit à la formation. Ceci vaut également bien évidemment pour les jeunes migrants. Cependant, avant d'intégrer les structures de formation traditionnelles, ces derniers doivent pouvoir se mettre à niveau, à savoir apprendre notre langue et rattraper les éventuelles lacunes scolaires liées notamment aux aléas de leur parcours migratoire.*

*Pour répondre à ces exigences légales, le canton de Vaud a mis en place divers types de cours — alphabétisation, cours intensifs de français, perfectionnement, etc. — et des classes d'accueil, afin de répondre aux besoins spécifiques de formation des jeunes migrants.*

*Crise migratoire oblige, le nombre de migrants mineurs est aujourd'hui en nette augmentation. L'arrivée importante de ces jeunes met la pression sur les structures qui leur sont destinées. Nombre d'entre elles sont aujourd'hui totalement saturées. Par ailleurs, une part importante de ces jeunes migrants présente d'importants déficits de formation — illettrisme, scolarité lacunaire, etc. — et les cours qui leur sont proposés ne permettent pas toujours de combler ces déficits. Ils auraient besoin de plusieurs années de mise à niveau scolaire avant d'entrer en formation professionnelle.*

*Une partie du problème est « résolu » en transférant les mineurs sur les structures pour adultes. Ainsi, une partie des places de cours de français de l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) prévus pour les personnes majeures sont occupées par des mineurs. Mais ce n'est pas tout. Les classes d'accueil de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI) ne sont plus en mesure d'accueillir toutes les demandes de formation des jeunes migrants et il y aurait aujourd'hui environ 40 requérants d'asile mineurs non-accompagnés (RMNA) sans aucune solution de formation.*

*Au vu des éléments présentés ci-dessus, nous remercions le Conseil d'État de bien vouloir étudier la possibilité :*

- d'augmenter le nombre de classes d'accueil et des autres cours destinés aux jeunes migrants ;*
- d'adapter les formations existantes, voire de développer de nouvelles formations, de façon à pouvoir répondre au mieux aux besoins spécifiques des jeunes migrants — cours d'alphabétisation, allongement de la durée des cours intensifs de français, etc.*

*Demande le renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Céline Ehrwein Nihan  
et 22 cosignataires*

*Suivant la recommandation unanime de la commission chargée de l'examiner, le Grand Conseil a renvoyé ce postulat au Conseil d'Etat dans sa séance du 20 septembre 2016.*

## RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

### Introduction

Il convient de remettre les problématiques soulevées par le présent postulat dans le contexte de la situation extraordinaire de crise migratoire de 2015 et 2016, qui a mis sous pression les institutions scolaires, sociales et de santé. La caractéristique principale de cette crise a été l'arrivée massive de mineures migrantes et mineurs migrants non accompagnés (MNA) qui a constitué le défi majeur des années comprises entre 2015 et 2018. C'est la raison pour laquelle les explications qui suivent sur les deux mesures spécifiques dont l'examen est requis du Conseil d'Etat se focalisent sur cette question des MNA. Cependant, les mesures décrites ci-dessous se révèlent également pertinentes pour répondre aux besoins d'une partie des jeunes migrantes et migrants accompagnés qui sont accueillis dans le canton de Vaud en raison de certaines similarités.

#### – Étudier la possibilité d'augmenter le nombre de classes d'accueil et des autres cours destinés aux jeunes migrants.

La présence en décembre 2015 de plus de 250 MNA dans le canton de Vaud a effectivement contraint les actrices et acteurs concernés à réagir dans l'urgence. Une partie de ces jeunes s'est retrouvée sans solution de formation post-obligatoire pendant quelques mois. Cependant, dès décembre 2017, leur nombre a progressivement diminué, de 180 à 60 en octobre 2018, puis à 48 en janvier 2019 et même à 34 en mars 2019, pour remonter à 60 en mars 2020 et à 45 en septembre 2020.

En 2021, on peut donc parler d'un « retour à la normale », le nombre de jeunes migrantes et migrants non accompagnés étant revenu à ce qui prévalait entre 2005 et 2015, soit une moyenne de 40 jeunes. Actuellement, il reste deux foyers EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) chargés de leur hébergement et de leur accompagnement social. L'un à Lausanne, le foyer d'Entre-Bois, et l'autre à Chamby, dans les hauts de Montreux.

Les établissements scolaires lausannois et montreusiens disposent d'un nombre de classes d'accueil suffisant pour répondre à leur accueil et à leur scolarisation. A Lausanne, trois classes d'accueil de niveau « grand débutant », prévues pour des élèves peu ou pas scolarisés à leur arrivée dans le canton, permettent aux jeunes non alphabétisés ou dont la scolarité antérieure est lacunaire de débiter l'apprentissage du français, d'apprendre le métier d'élève, tout en apprenant à lire et à écrire.

Les classes d'accueil de l'École de la transition (EdT) forment désormais une nouvelle école créée en août 2021 et dénommée l'École de l'accueil (EdA). Ces classes permettent de répondre aux besoins de scolarisation des jeunes allophones et/ou migrants. Pour les MNA, l'intégration se fait en général en deux étapes : ils suivent des cours intensifs de français (CIF) dans le cadre de l'EVAM pendant 6 à 12 mois, puis ils intègrent les classes de l'EdA. Ceux qui ont été scolarisés dans les classes de la scolarité obligatoire ont aussi accès à l'EdA s'ils en ont besoin.

A relever encore qu'un certain nombre de jeunes MNA – une dizaine actuellement – vivent en famille d'accueil ou chez un proche. Ils sont alors scolarisés dans l'établissement le plus proche de leur domicile ou dans les classes de l'EdA.

Pour aider les directions ainsi que les enseignantes et enseignants dans la prise en charge de ces jeunes parfois peu ou pas du tout scolarisés, le DFJC a créé une nouvelle unité migration accueil (UMA) en août 2018. Celle-ci est composée d'enseignantes et enseignants spécialistes de français langue seconde (FLS) appelés « délégués régionaux UMA ». Il y en a un par région scolaire (huit en tout) et ils viennent en appui aux enseignantes et enseignants ainsi qu'aux directions qui le souhaitent pour favoriser une intégration scolaire la plus pertinente et réussie possible.

L'UMA travaille en collaboration étroite avec une équipe de psychologues, psychomotriciennes, psychomotriciens et logopédistes (PPL) qui lui est rattachée, composée de trois spécialistes en traumatologie et allophonie. En accord avec les directions concernées, ces trois spécialistes viennent en appui à leurs collègues PPLS ou aux enseignantes et enseignants qui rencontrent des difficultés à faire progresser les élèves allophones et/ou migrants de manière satisfaisante.

Quatre enseignantes ou enseignants spécialistes de FLS, dénommés référents thématiques UMA, font aussi partie de l'équipe UMA. Leur rôle est de documenter divers domaines de l'allophonie et/ou de la migration comme l'encouragement précoce, les cours intensifs de français dans les premiers cycles, l'alphabétisation, ainsi que le centre de ressources informatives et pédagogiques et formations spécifiques.

Le Portail migration complète l'offre de soutien de l'UMA en matière de réaction rapide lors de ruptures scolaires, d'interruption d'un parcours scolaire ou encore de formation d'élèves allophones et/ou migrants. Il offre des entretiens d'accueil pour faire coïncider leurs intérêts avec leurs compétences et les prestations existantes au post-obligatoire, dans l'objectif de prévoir un projet réaliste avec les jeunes de 15 à 25 ans. Il collabore étroitement avec le domaine des « formations EVAM » pour proposer un parcours de formation cohérent et porteur de réussite.

Au vu de la baisse très importante du nombre de jeunes MNA accueillis dans le canton de Vaud entre 2018 et 2021, les solutions en termes de nombre de classes d'accueil répondent actuellement aux besoins.

- **Étudier la possibilité d'adapter les formations existantes, voire de développer de nouvelles formations, de façon à pouvoir répondre au mieux aux besoins spécifiques des jeunes migrants — cours d'alphabétisation, allongement de la durée des cours intensifs de français, etc.**

L'une des caractéristiques des jeunes MNA est d'arriver dans le canton à un âge qui correspond à la limite de la fin de la scolarité obligatoire. Depuis trois ans, le DFJC autorise des jeunes âgés de 15 ans révolus – dont les responsables légaux, assistants sociaux du service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP), le demandent – à intégrer une classe de la scolarité obligatoire sous certaines conditions (cursus scolaire non achevé dans le pays d'origine, retard scolaire important, pas de certificat de fin d'études obligatoire obtenu, par exemple). Les jeunes MNA qui le souhaitent peuvent ainsi accéder à deux ans d'école obligatoire qui leur permettent de bien débiter l'apprentissage du français et de combler leurs éventuelles lacunes scolaires. A ces deux années s'ajoute, dès la rentrée 2021, la possibilité de suivre l'enseignement dispensé à l'École de l'accueil pendant quatre semestres en lieu et place des deux précédemment prévus. Enfin, les jeunes qui, suite à ce parcours, n'auraient pas trouvé de place d'apprentissage peuvent encore intégrer les classes de l'EdA et y suivre une année de préparation à l'apprentissage. Ces solutions permettent d'allonger le nombre d'années de scolarité et de formation obligatoire et post-obligatoire. Ce total de cinq années devrait permettre à la majorité d'entre elles et d'entre eux de s'insérer ensuite dans le monde professionnel, en disposant des bases nécessaires.

On peut aussi relever l'introduction de la prolongation d'apprentissage pour l'intégration (PAI). Cette mesure ajoute, au début du cursus, une année aux formations professionnelles de type certificat fédéral de capacité (CFC) ou attestation de formation professionnelle (AFP). Elle permet à ces jeunes de suivre un jour par semaine des cours de français professionnel et de mise à niveau scolaire, en plus du jour dédié aux cours professionnels. Cet allongement d'un an permet ainsi à de nombreux jeunes adultes de réussir, à terme, leur formation professionnelle et ainsi d'obtenir un CFC ou une AFP.

On notera, enfin, que pour les jeunes dont le niveau scolaire est bon mais pour lesquels la langue seule est un obstacle, les gymnases comme les écoles professionnelles du canton de Vaud offrent des cours intensifs de français (CIF).

Pour ce qui est du corps enseignant appelé à accompagner ces jeunes dans leur parcours, la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne (HEPL) propose depuis 2014 une formation en didactique du français langue seconde pour les maîtresses et maîtres du secondaire 1. A cela s'ajoute un « Certificate of advanced studies » (CAS) français langue seconde de 15 crédits pour celles et ceux du primaire, du secondaire I et du post-obligatoire qui seraient intéressés. L'UMA propose également, depuis 2020, des formations aux directions ainsi qu'aux enseignantes et enseignants intéressés (entretiens d'accueil, outils de positionnement, dispositifs, etc.). La réflexion sur des mesures pédagogiques et structurelles innovantes concernant les élèves peu ou pas scolarisés et arrivés dans le canton en fin de scolarité obligatoire est abordée dans le cadre de ces formations.

Afin d'éviter un manque de réactivité en cas de fort afflux de jeunes MNA ou d'autres jeunes accompagnés, l'UMA propose aussi un lieu de coordination des actrices et acteurs de la santé, de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), du social – EVAM, Centre social d'intégration de réfugiés / CSIR et du Bureau cantonal de l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) –, toutes et tous concernés par le séjour de ces jeunes. Cette coordination permettra d'anticiper les situations qui pourront se présenter à l'avenir, tant il est important de prévoir des structures souples et adaptables au contexte changeant et parfois imprévisible de la migration.

## **Conclusion**

Il résulte des mesures décrites ci-avant que des formations spécifiques existent et que des réponses en termes de structures innovantes – création de l'unité migration accueil à la DGEO, classes d'accueil de niveau grand débutant, cours intensif de français au gymnase et dans les écoles professionnelles, nouvelle école de l'accueil au postobligatoire et introduction de la PAI – ont été mises en place ces dernières années.

Suivre et guider ces jeunes migrantes et migrants non accompagnés, ou accompagnés, restera toujours un défi considérable. Leur proposer des solutions en termes d'alphabétisation et d'appui à l'insertion professionnelle demande un engagement important de plusieurs actrices et acteurs de la société et l'école vaudoise, qu'elle relève de l'obligatoire ou du post-obligatoire, fait sa part du travail avec conviction.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'État, à Lausanne, le 24 novembre 2021.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*A. Buffat*